



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 juin 2023  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-dix-septième session  
Point 134 de l'ordre du jour  
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité  
Soixante-dix-huitième année

## La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et des résolutions 2626 (2022) et 2678 (2023) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de faire rapport tous les trois mois sur la situation en Afghanistan et l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), y compris au niveau infranational.

2. On y trouvera des informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire et des droits humains depuis la publication du précédent rapport, daté du 27 février 2023 (A/77/772-S/2023/151).

#### II. Faits pertinents

3. Les Taliban ont maintenu leur pouvoir en Afghanistan et continué de le consolider. Cette situation a créé un calme relatif en raison de l'absence de conflit armé mais a aussi entraîné une limitation continue des libertés et des droits fondamentaux des Afghans, s'agissant en particulier des femmes et des filles. Durant la période considérée, les opérations menées par les Nations Unies en Afghanistan ont été directement touchées après que le Ministre des affaires étrangères de facto a informé la direction de la MANUA que les Afghanes membres du personnel des Nations Unies seraient soumises à de strictes limitations. Le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a exercé une influence croissante sur les décisions de gouvernance au niveau national et infranational. Les atteintes à la sécurité liées à l'opposition armée et aux attaques perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) se sont poursuivies. La MANUA a continué de recevoir des allégations crédibles de violations des droits humains et d'atteintes aux droits



d'anciens fonctionnaires et de membres du personnel de sécurité, commises en violation de l'amnistie générale proclamée en août 2021, ainsi que des violations commises contre des individus accusés d'être affiliés à des groupes armés de résistance et à l'EIL-K. Les autorités de facto ont continué de faire état de solides recettes et résultats commerciaux en même temps que d'une baisse de la corruption et de l'élimination accélérée des champs de pavots à opium. Les prévisions n'indiquent que de modestes perspectives en matière de croissance et de réduction de la pauvreté du fait d'investissements très limités dans le développement et de la dépendance des Afghans à l'acheminement de l'aide humanitaire internationale. La situation humanitaire demeure catastrophique, des besoins sans précédent se faisant sentir dans l'ensemble des 34 provinces et, à ce jour, le financement de l'aide pour 2023 fait cruellement défaut.

## A. Évolution de la situation politique

4. Le 5 avril, le Ministre des affaires étrangères de facto, Amir Khan Motaqi, a notifié verbalement à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan sa décision de soumettre le personnel féminin afghan des Nations Unies à de strictes limitations qui prendraient effet immédiatement. Des exemptions ne seraient appliquées que dans les secteurs de la santé et de l'éducation primaire. Les 5 et 11 avril 2023, l'ONU a publié des déclarations dans lesquelles elle a condamné cette décision et annoncé qu'elle demandait au personnel recruté sur le plan national – femmes et hommes – de ne pas se présenter sur son lieu de travail, sauf, à de rares exceptions, pour les tâches d'importance critique. Ce dispositif, qui reste en vigueur à la MANUA, fait l'objet d'un contrôle permanent. Le 12 avril, le porte-parole des Taliban, Zabihullah Mujahid, a déclaré que les Taliban attendaient de l'ONU qu'elle respecte ces strictes limitations tout en réaffirmant l'engagement à ne pas s'ingérer dans les travaux de l'Organisation. La MANUA maintient toutes ses relations avec les autorités de facto en vue de trouver un moyen d'annuler ces mesures.

5. Les 1<sup>er</sup> et 2 mai, le Secrétaire général a tenu une réunion avec les envoyés spéciaux sur l'Afghanistan afin de revitaliser l'engagement de la communauté internationale autour d'objectifs communs. Feridun Sinirlioğlu, qui a été nommé en avril coordonnateur spécial de l'évaluation indépendante prescrite par la résolution 2679 (2023) du Conseil de sécurité, a assisté à la réunion en qualité d'observateur. Les participants ont souligné la nécessité de se doter d'une stratégie de coopération permettant de stabiliser l'Afghanistan mais également propre à remédier à des préoccupations majeures partagées par la communauté internationale. Parmi celles-ci, on peut citer l'absence de gouvernance inclusive ; les violations des droits humains, en particulier ceux des femmes et des filles ; la présence persistante d'organisations terroristes ; le trafic de drogue.

6. Même si les pays avaient chacun des priorités différentes concernant ces problèmes, tous se sont accordés à reconnaître que ceux-ci étaient intimement liés. La réunion a fait écho à l'appel lancé par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2681 (2023) du 27 avril 2023, en faveur de la participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes et des filles en Afghanistan. Avant la réunion des envoyés spéciaux, les Émirats arabes unis et le Japon, avec l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), avait facilité des consultations entre un groupe divers de femmes afghanes et des représentants des États Membres en poste à New York. Les femmes afghanes ont de nouveau appelé à faire en sorte d'assurer leur participation pleine, égale et véritable dans toutes les instances de prise de décisions sur l'Afghanistan. De la même façon, en association avec des partenaires des Nations Unies, la MANUA a organisé

des réunions virtuelles avec un groupe divers de femmes afghanes de la diaspora, qui ont eu lieu à la fois avant et après la réunion des envoyés spéciaux, en plus de la poursuite des consultations avec les Afghanes dans tout le pays, l'objectif étant que les besoins et les vues des femmes soient pris en compte dans tout ce que fait la Mission. Le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a exercé une influence croissante sur les décisions de gouvernance au niveau national et infranational. Il a procédé par décret à de nouvelles nominations et à des remaniements de l'équipe dirigeante. Tous les hauts responsables nommés sont des hommes et font partie en majorité des Taliban. Au niveau national, le poste de gouverneur de facto de la Banque centrale afghane a été pourvu, le 22 mars, par l'ancien Ministre des finances de facto, Hedayatullah Badri, dont le successeur n'a pas été désigné ; par ailleurs, quatre vice-ministres de facto ont été nommés, respectivement au Ministère de la réhabilitation et du développement rural, au Ministère de l'énergie et de l'eau, au Ministère du hadj et des affaires religieuses et au Ministère des frontières et des affaires tribales. Le 16 mai, le chef des Taliban a nommé le Vice-Premier Ministre de facto, Abdul Kabir Mohammed Jan, Premier Ministre par intérim, ce qui s'expliquerait par la maladie du titulaire, Mohammad Hassan Akhund. Les nominations de facto intervenues au niveau infranational ont concerné neuf gouverneurs de province, cinq vice-gouverneurs de province, au moins 20 gouverneurs de district et deux maires de capitale de province. Une cinquantaine de directeurs ont été remplacés au niveau national et infranational. Le 4 avril, le porte-parole des Taliban a noté qu'une partie de son équipe avait été transférée à Kandahar. Les 1<sup>er</sup> avril et 4 mai, la Cour suprême de facto a annoncé qu'elle avait procédé à 22 nouvelles nominations dans le secteur judiciaire, dont 10 dans les cours d'appel de province, des magistrats à la direction des tribunaux de première instance municipaux et des juges dans les tribunaux de première instance et les tribunaux militaires des provinces du Helmand, du Hérat et de Ghazni.

7. Les autorités de facto auraient continué de verser les traitements des fonctionnaires, y compris des femmes fonctionnaires auxquelles il a été toutefois demandé de ne plus se rendre à leur travail après la prise du pouvoir par les Taliban. Le 11 avril, le Chef du Trésor du Ministère des finances de facto a indiqué que celui-ci avait alloué quatre milliards d'afghanis (environ 45,7 millions de dollars) au versement des pensions des fonctionnaires en retraite, sous réserve de l'approbation du chef des Taliban. Le 17 avril, l'Office des affaires administratives de facto a annoncé que sept mois de salaire avaient été versés aux anciens employés du Haut Conseil pour la réconciliation nationale.

8. À la suite de l'approbation du budget national de l'exercice budgétaire 1402 par le Gouvernement de facto le 28 février, le Ministère des finances de facto a annoncé, le 9 avril, qu'une première allocation de crédits avait été approuvée, sous réserve de l'approbation finale du budget par la direction des Taliban à Kandahar.

9. Au niveau infranational, le 21 février, le Ministère de l'intérieur de facto a indiqué que les structures administratives de 12 provinces avaient été modifiées à des fins d'aménagement et de création de nouveaux districts, dont l'établissement de centres administratifs de district qui visait, selon les déclarations, à améliorer la prestation de services. Selon les autorités de facto, le nombre total de districts est passé de 391 à 420 dans tout le pays. Le chef des Taliban a continué d'établir des conseils d'oulémas chargés d'exercer un contrôle administratif et de traiter les conflits locaux. D'après les annonces publiques et les informations communiquées à la MANUA par les autorités de facto, au moins 22 conseils de ce type ont été officiellement établis à ce jour.

10. De hauts représentants des autorités de facto se sont déplacés dans les provinces et les districts pour avant tout informer le public local et mettre en œuvre divers projets économiques concernant des voies rurales, des barrages et l'aide à

l'agriculture. La commission de facto chargée d'empêcher l'accaparement des terres et de restituer celles qui ont été usurpées aurait permis la récupération de 500 000 jeribs (100 000 hectares) dans tout le pays, notamment 16 000 jeribs (3 200 hectares) à Kaboul, selon des sources talibanes.

11. Hors d'Afghanistan, l'opposition politique, qui comprend les hauts responsables et personnalités de l'ancienne République en exil, a continué de formuler des propositions tendant à un dialogue entre Afghans, et de rechercher le soutien de la communauté internationale dans leur action, tout en plaidant pour la non-reconnaissance du régime taliban. Des figures de l'opposition ont organisé plusieurs réunions à l'étranger pour faire part de leurs propositions, dont le forum de réflexion sur le futur de l'Afghanistan qui s'est tenu à Doha du 10 au 12 avril, et une deuxième conférence qui a eu lieu à Vienne les 24 et 25 avril. La Commission pour le retour des anciens responsables et personnalités politiques afghans et pour le dialogue a informé que 20 diplômés d'écoles militaires étaient de retour d'Inde et 13 anciens responsables de la République de Türkiye, d'Europe et des États-Unis d'Amérique.

12. Les autorités de facto ont maintenu leur action de transformation du cadre juridique et institutionnel de l'ancienne République. Le 8 mars, le chef des Taliban a publié un décret portant abolition des services de facto du Procureur général, lesquels ont été remplacés par une Direction supérieure du contrôle et du suivi des décrets et ordonnances de facto nouvellement créée. Le 21 mars, l'Office des affaires administratives de facto a informé la MANUA que des experts techniques avaient été recrutés pour aider à la procédure d'examen juridique en cours, et le 25 avril, le porte-parole des Taliban a réaffirmé que la rédaction d'une constitution reposant sur la charia se poursuivait. Durant la période considérée, le chef des Taliban a édicté trois décrets relatifs à la lutte contre la corruption et au népotisme portant interdiction pour les fonctionnaires d'être partie à des marchés publics (le 12 mars) et d'employer leurs fils et autres membres de leur famille dans des institutions placées sous leur responsabilité (le 18 mars), et réglementant la distribution, la location et la vente de terres par les autorités (le 20 mars). Les tribunaux de facto ont commencé de réexaminer des cas jugés avant la prise du pouvoir par les Taliban, les autorités de facto ayant déclaré que ces décisions de justice étaient entachées de corruption et non conformes à la charia.

13. Le chef des Taliban a affirmé vouloir exercer une influence directe plus grande sur les organes de sécurité de facto. Pour ce faire, il a été procédé, entre autres, au remplacement de six chefs de la police au niveau des provinces et de sept chefs de la police au niveau des districts, de cinq commandants de corps d'armée et du directeur d'une direction générale du renseignement au niveau provincial ; certains commandements des forces spéciales ont été démissionnés et auraient été transférés à Kandahar et plusieurs bataillons ont été relevés.

14. La MANUA a facilité au total la tenue, dans 16 provinces, de 25 réunions d'information sur des questions liées à la gouvernance, dont les principes de bonne gouvernance, la prestation de services et l'accès des filles à l'éducation, entre des autorités locales de facto, des oulémas, des organisations de la société civile, des médias, des jeunes et d'autres membres de la communauté. La MANUA a observé 42 réunions menées par des autorités locales de facto avec des communautés, qui ont porté sur les besoins de la population et les tensions entre tribus. Les représentants de la communauté ont invariablement exprimé leur inquiétude face à la réduction de l'espace civique et aux actes d'intimidation visant les organisations de la société civile, les médias et les travailleuses. L'entrée en vigueur de sévères restrictions imposées aux femmes afghanes membres du personnel des Nations Unies a eu des effets sur les activités d'information menées par l'Organisation à l'intention des parties prenantes afghanes, en particulier les femmes.

## B. Sécurité

15. Le nombre total d'atteintes à la sécurité liées au conflit a légèrement diminué entre le 1<sup>er</sup> février et le 20 mai, par rapport à la même période en 2022. L'ONU a enregistré 1 650 atteintes à la sécurité, soit une diminution de 1 % par rapport aux 1 668 incidents enregistrés au cours de la même période en 2022. Selon les données disponibles, les affrontements armés ont reculé de 50,4 % (de 133 à 66) ; les attentats-suicides ont augmenté de zéro à trois attaques ; les explosions provoquées par des engins explosifs improvisés ont diminué de 35,8 % (de 92 à 59) ; les arrestations ont augmenté de 8,7 %, passant de 494 à 536 ; le nombre d'assassinats a chuté de 40 %, passant de 99 à 59. La criminalité déclarée reste élevée, les vols qualifiés, les larcins et les meurtres étant les crimes et délits signalés en plus grand nombre. Quelque 22 différends ont été répertoriés en lien avec la terre, les pâturages et la distribution d'eau. Les régions du nord-est, de l'ouest et de l'est ont été concernées par 53 % des infractions enregistrées, les provinces les plus touchées étant celles du Nangarhar, du Hérat et de Konduz.

16. Durant la période considérée, le nombre d'attaques perpétrées par l'opposition armée et d'accrochages par les armes avec les autorités de facto a diminué par rapport à la même période en 2022. La MANUA a enregistré des attaques revendiquées par trois grands groupes de résistance armés qui opèrent en Afghanistan. Le Front national de résistance, le Front de la liberté de l'Afghanistan et le Mouvement de libération de l'Afghanistan ont revendiqué des attaques dans huit provinces. Les forces de sécurité de facto, sous l'autorité du Ministère de la défense de facto, ont continué de mener des opérations contre les combattants de l'opposition, dont une opération, le 11 avril, dirigée contre le Front de la liberté de l'Afghanistan dans le district de Salang (province du Parwan), dans laquelle huit combattants de l'opposition auraient été tués.

17. Le nombre des attaques revendiquées par l'Eiil-K ou attribuées à ce groupe a diminué. Entre le 1<sup>er</sup> février et le 20 mai, l'ONU a enregistré 11 attaques commises par le groupe dans cinq provinces, contre 62 attaques dans 12 provinces au cours de la même période en 2022. L'Eiil-K a revendiqué, entre autres, un attentat-suicide commis le 8 mars, dans lequel le Gouverneur de facto de la province de Balkh, Mohammad Daud Muzamelin Mazar-e Sharif, a été tué ; la détonation d'un engin explosif improvisé dans un centre culturel, qui visait des journalistes réunis à Mazar-e Charif le 9 mars ; un attentat-suicide à un point de contrôle situé près du Ministère des affaires étrangères de facto, à Kaboul le 27 mars. Les forces de sécurité de facto ont continué de mener des opérations visant à repousser l'Eiil-K, notamment dans les provinces de Kaboul, du Hérat, de Balkh, du Fariyab, de Jozjan, de Nimroz, de Parwan, de Konduz et de Takhar.

18. Les heurts ont été moins nombreux dans les zones frontalières. On en a dénombré 14 dans la zone frontalière avec le Pakistan, dont ceux survenus le 20 février au point de passage de Tor Kham et le 13 mars dans le district de Barma (province de Paktika). Six incidents se sont produits le long de la frontière avec la République islamique d'Iran, dont l'arrestation puis la remise en liberté d'un agent iranien de la police des frontières le 27 février par les forces de sécurité de facto ; un affrontement armé entre ces dernières et un agent iranien de la police des frontières à Nimroz le 5 mars, qui serait lié à la contrebande transfrontière ; et des heurts, les 15 mars et 7 mai à Nimroz, où un agent iranien de la police des frontières aurait fait feu sur des Afghans qui tentaient de franchir la frontière pour entrer sur le territoire de la République islamique d'Iran. Au moins quatre incidents, qui seraient liés au trafic de stupéfiants, ont été signalés le long de la frontière avec le Tadjikistan respectivement les 21 et 24 février, le 28 avril et le 9 mai.

19. Le 22 février, une délégation pakistanaise de haut niveau conduite par le Ministre de la défense, Khawaja Mohammad Asif, et le Directeur et général de corps d'armée du renseignement interservices, Nadeem Anjum, s'est rendue à Kaboul pour discuter, entre autres, de questions relatives à la sécurité, alors que circulaient des allégations faisant état de liens entre les autorités de facto et Tehrik-e-Taliban Pakistan et que le point de passage de la frontière à Tor Kham avait été fermé par lesdites autorités du 19 au 25 février. Le 1<sup>er</sup> mars, une explosion non revendiquée a tué une personne et en a blessé au moins 10 autres dans un hôtel situé dans le district de Matoun (province de Khost), qui aurait hébergé des membres de Tehrik-e-Taliban Pakistan.

20. La MANUA a continué d'évaluer les risques associés aux armes légères et de petit calibre. La Mission a mis au point un dispositif de réduction des risques qui orientera son action future et celle des parties prenantes concernées, pour ce qui est de réduire les risques posés par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, des munitions associées et du matériel explosif, leur accumulation en excès et leur détournement, en Afghanistan et dans la région.

21. Entre le 1<sup>er</sup> février et le 20 mai, l'ONU a enregistré 101 saisies de caches d'armes dans 30 provinces. Le 2 avril, le Ministère de l'intérieur de facto a donné un mois à tous les civils et militaires porteurs d'armes de s'enregistrer auprès de sa direction des services publics.

22. Entre le 1<sup>er</sup> février et le 20 mai, l'ONU a constaté 62 faits ayant directement touché son personnel, dont 26 actes d'intimidation, huit actes criminels, 11 arrestations et 15 atteintes contre des complexes, des bureaux et des biens des Nations Unies, ce qui représente une diminution par rapport aux 79 faits de ce type enregistrés au cours de la même période en 2022. Le 11 février, invoquant l'élargissement de l'interdiction faite aux femmes de travailler pour les organisations non gouvernementales à l'ONU, les autorités de facto ont empêché la totalité du personnel féminin afghan des Nations Unies (soit quatre femmes, dont une faisant partie du personnel contractuel de sécurité) d'accéder aux locaux de la MANUA à Jalalabad. Dans la province du Nangarhar, cinq femmes appartenant au personnel de deux organismes des Nations Unies se sont vues interdire l'accès des bureaux de leur organisation le 28 février et le 6 mars, tout comme une femme recrutée sur le plan national par un autre organisme à Kandahar, le 17 mai.

### **C. Coopération régionale**

23. Les pays et les organisations de la région ont continué de pratiquer une coopération bilatérale et multilatérale avec les autorités de facto. Les sujets de discussion ont couvert des questions diverses telles que la gouvernance inclusive, les droits humains, dont les droits et les libertés des femmes, la lutte contre le terrorisme, la sécurité des frontières, la lutte contre les stupéfiants et la coopération économique.

24. Des réunions ont été tenues au niveau régional sous diverses formes. Le 7 mars, des envoyés spéciaux du groupe de travail conjoint Inde-Asie centrale sur l'Afghanistan ont annoncé leur soutien à un gouvernement afghan inclusif, aux droits humains et droits des femmes, à la lutte antiterroriste et à l'aide humanitaire. Du 6 au 9 mars, l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), Tariq Ali Bakheet, s'est rendu à Kaboul et à Kandahar pour examiner la suite à donner à la réunion du 11 janvier tenue par le Comité exécutif de l'Organisation. Les 16 et 17 mars, le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI, réuni à Nouakchott, s'est engagé à appuyer l'éducation aux droits des femmes et leur droit au travail en Afghanistan dans la ligne des principes islamiques, à fournir une aide humanitaire et à lutter contre le terrorisme. Le 5 mai, les ministres des



affaires étrangères de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, réunis à Goa (Inde), ont décidé de faire redémarrer l'activité du Groupe de contact sur l'Afghanistan au sein de l'Organisation, qui avait été suspendue à la suite de la prise du pouvoir par les Taliban.

25. Les hauts responsables de facto ont assisté à un certain nombre de réunions multilatérales. Le 13 avril, des ministres de pays voisins de l'Afghanistan se sont réunis en Ouzbékistan et ont adopté la Déclaration de Samarcande, appelant les autorités de facto à mettre en place un gouvernement inclusif tenant compte des droits des femmes et des minorités, un mécanisme coordonné d'aide humanitaire et des mesures communes renforcées de lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue. Le Ministre des affaires étrangères de facto, Amir Khan Motaqi, y a participé. Le 6 mai, ce dernier a participé, en compagnie du Ministre du commerce et de l'industrie de facto, Nooruddin Azizi, à la cinquième réunion trilatérale avec les ministres des affaires étrangères du Pakistan et de la Chine, Bilawal Bhutto Zardari et Qin Gang respectivement, qui a débouché sur une déclaration conjointe dans laquelle les parties ont fait part de leur intention de faire progresser leurs échanges sur le plan politique, la coopération en matière de lutte antiterroriste et de commerce, les investissements et la connectivité dans le cadre du dispositif trilatéral.

26. Les échanges bilatéraux ont porté essentiellement sur des questions relatives à la sécurité, à l'économie, au commerce et à la connectivité, ainsi qu'à l'éducation des filles. Le 22 février, une délégation pakistanaise conduite par le Ministre de la défense, Khawaja Muhammad Asif, s'est rendue Kaboul en vue de pourparlers sur le renforcement de la sécurité aux frontières. Le 20 mars, le Ministre adjoint des affaires étrangères qatari, Lolwah Al-Khater, le Ministre de l'éducation de facto, Habibullah Agha, et des représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance se sont réunis à Doha pour examiner l'avenir de l'éducation, notamment celle des filles, en Afghanistan. Le 22 mars, une délégation ouzbèke conduite par le Représentant spécial du Président pour la politique étrangère, Abdulaziz Kamilov, a rencontré le Vice-Premier Ministre de facto, Abdul Ghani Baradar, le Ministre de la défense de facto, Yaqoob Mujahid et le Ministre des affaires étrangères de facto à Kaboul en vue d'examiner des projets bilatéraux et économiques dans la région, ainsi que les questions de la sécurité aux frontières et de la coopération en matière de gestion des ressources en eau. Le 15 avril, le Vice-Premier Ministre du Kazakhstan et Ministre kazakh du commerce et de l'intégration, Serik Zhumangarin, s'est rendu à Kaboul pour se pencher sur les questions relatives au commerce, aux investissements et à une chambre de commerce conjointe. Le 12 mai, le Premier Ministre du Qatar et Ministre qatari des affaires étrangères, Sheikh Mohammed bin Abdulrahman bin Jassim Al-Thani, a tenu des pourparlers à Kandahar avec le Premier Ministre de facto, Mohammad Hassan Akhund. Ils ont examiné la situation qui prévalait en Afghanistan sur le plan économique et humanitaire.

27. Les autorités de facto ont continué de mobiliser leurs efforts en matière d'investissements étrangers et de connectivité. Elles ont annoncé, entre autres, la création d'un consortium d'investissement englobant des sociétés russes, iraniennes et pakistanaises et l'établissement de relations avec une entreprise chinoise au sujet de l'exploitation de mines de lithium et d'infrastructures économiques, le 22 février et le 13 avril respectivement. Le 5 mars, la République islamique d'Iran a inauguré son centre permanent du commerce à Kaboul. Les autorités de facto ont débuté les travaux concernant la voie ferrée Andkhai-Sheberghan le 13 mars, inauguré un itinéraire de transit pour le pétrole turkmène à destination du Pakistan via Kandahar le 29 avril, annoncé des plans pour une nouvelle ligne de chemin de fer reliant l'Asie centrale à l'Asie du Sud via Mazar-e Charif, Hérat et Kandahar le 1<sup>er</sup> mai et mis à l'essai le premier train entre la République islamique d'Iran et l'Afghanistan sur la ligne ferroviaire Hérat-Khaf le 9 mai. Le 13 mai, des responsables ouzbekes, afghans

et pakistanais ont ouvert un bureau de coordination à Tachkent en lien avec la ligne de chemin de fer transafghane.

28. Durant la période considérée, le personnel diplomatique de facto a pris ses fonctions à l'ambassade d'Afghanistan à Téhéran le 27 février, ainsi que dans les consulats généraux afghans à Istanbul et à Dubaï, les 28 février et 14 mars respectivement. Le 25 mars, le porte-parole des Taliban, Zabihullah Mujahid, a annoncé dans un post que des Taliban avaient été affectés dans diverses ambassades afghanes, à savoir en Chine, en Iran (République islamique d'), au Pakistan, dans la Fédération de Russie, au Turkménistan et au Qatar, en plus des consulats en Türkiye et dans les Émirats arabes unis.

29. La MANUA a continué de promouvoir la coopération régionale, notamment en accueillant les réunions mensuelles des ambassadeurs des pays de la région basés à Kaboul afin de coordonner le dialogue engagé avec les autorités de facto au sujet de l'annulation des interdictions imposées aux femmes et aux filles, de la lutte contre le terrorisme et des droits humains. Du 8 au 10 mars, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques pour l'Afghanistan au sein de la MANUA a tenu des consultations à Islamabad sur la situation actuelle du pays avec des responsables et des représentants de la communauté d'experts pakistanais. Le 19 avril, la MANUA a participé à une conférence internationale d'examen des problèmes et possibilités liés à la diplomatie et à la coopération en matière d'eau entre l'Asie centrale et l'Afghanistan, qui a été organisée par le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, à Almaty.

### III. Droits humains

30. Du 4 février au 20 mai, la MANUA a recensé 292 victimes civiles (88 tués et 204 blessés). Ces dommages parmi les civils ont été dus en majorité aux engins explosifs improvisés et non explosés.

31. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a confirmé 315 violations graves commises contre 165 enfants. Le meurtre ou l'atteinte à l'intégrité physique sont demeurés les types de violation les plus courants à l'encontre d'enfants, et ont représenté 85 % de toutes les violations confirmées.

32. La MANUA a continué de recenser des exécutions extrajudiciaires, des arrestations et des détentions arbitraires, des faits de torture et des mauvais traitements perpétrés par les autorités de facto contre d'anciens fonctionnaires et membres des forces nationales de défense et de sécurité afghanes. Elle a vérifié au moins quatre exécutions extrajudiciaires, au moins 63 arrestations et détentions arbitraires et au moins 12 cas de torture et de mauvais traitements durant la période considérée. En parallèle, elle a également confirmé des violations des droits humains commises contre des individus accusés d'être affiliés à des groupes de résistance armés, en premier lieu le Front national de résistance, et à l'EILK, au nombre desquelles on compte au moins six exécutions extrajudiciaires, au moins 127 arrestations et détentions arbitraires et au moins huit cas de torture et de mauvais traitements.

33. Le 5 mai, la MANUA a publié un rapport sur le châtiment corporel et la peine de mort en Afghanistan<sup>1</sup>, dans lequel il est indiqué qu'une exécution et au moins

---

<sup>1</sup> Rapport de la Composante Droits humains de la MANUA intitulé « Corporal punishment and the death penalty in Afghanistan », 5 mai 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://unama.unmissions.org/corporal-punishment-and-death-penalty-afghanistan>.



43 flagellations ont eu lieu en public entre le 13 novembre 2022 et le 30 avril 2023. Le 4 mai, dans une vidéo publiée par la Cour suprême de facto, le Vice-Président, le cheik Abdul Malik Haqqani, a déclaré que les plus hautes autorités de facto avaient avisé les tribunaux que les décisions relatives au qisas et au houdoud devaient être prises avec prudence, selon les principes de la charia, et soumises à leur approbation avant d'être appliquées. Il a également indiqué que depuis la création de tribunaux islamiques dans tout le pays, les tribunaux de facto avaient publié environ 175 condamnations au qisas, 79 au diyah (prix du sang), 37 à la lapidation, quatre à l'écroulement d'un mur sur la personne condamnée, 103 peines relevant du houdoud et 1 562 relevant du taazir.

34. Les militants de la société civile, en particulier ceux qui défendent les droits des femmes et des filles, ont été soumis à des arrestations arbitraires. Le 11 février, à Kaboul, la défenseuse des droits des femmes, Nargis Sadat, a été arrêtée par les autorités de facto en raison de son activité militante, d'après ce qui a été rapporté. Elle a été libérée le 10 avril. Entre le 6 et le 8 mars, dans les provinces de Kaboul et du Ghor, des manifestations de femmes contre les mesures restrictives prises à leur rencontre ont été dispersées par les autorités de facto. Le 26 mars, à Kaboul, 25 femmes ont organisé une manifestation pour réclamer leurs droits à l'éducation et au travail. Cette manifestation a été dispersée par les forces de sécurité de facto et a débouché sur l'arrestation de quatre femmes libérées le jour suivant. Le 27 mars, à Kaboul, Matiullah Wesa, dirigeant de PenPath, une organisation de la société civile faisant campagne pour la réouverture des écoles de filles, a été arrêté par des fonctionnaires de la Direction générale du renseignement. Le porte-parole des Taliban, Zabihullah Mujahid, a déclaré dans une interview à la presse que M. Wesa avait été placé en détention en lien avec des « informations suspectes le concernant » et pour « avoir organisé des réunions et pris des contacts qui suscitaient l'inquiétude ». Au moment de l'élaboration du présent rapport, il était toujours en détention.

35. Les autorités de facto ont continué de s'immiscer dans le travail des acteurs médiatiques. En février, les réseaux de télécommunications ont reçu l'ordre de bloquer les pages en persan et en pachto du site Web de Voice of America, ainsi que la radio Azadi. Le 14 février, à Kaboul, les forces de sécurité de facto ont lancé l'assaut sur une chaîne de télévision pour des raisons qui ne sont pas connues. Le Ministère de l'information et de la culture de facto a introduit des directives destinées aux administrateurs des canaux de diffusion YouTube, qui les soumettent à l'obligation d'obtenir une licence et de verser une taxe professionnelle tous les trois ans.

36. Le Ministère de la propagation de la vertu et de la prévention du vice, ainsi que ses services provinciaux, ont poursuivi l'application des mesures restrictives existantes concernant en particulier les coiffeurs pour hommes. Les célébrations de la Saint-Valentin, le 14 février, et de Nowruz (le Nouvel An persan), le 21 mars, ont été interdites. Des mesures spéciales ont été prises durant le mois du Ramadan, dont la fermeture des magasins aux heures de prière (dans le nord de la province de Balkh et dans celle de Konduz) et l'interdiction faite aux femmes d'entrer dans des restaurants avec jardin (ouest de la province du Hérat). Les autorités de facto ont déclaré le 21 avril comme étant la date d'Eïd al-Fitr, c'est-à-dire le dernier jour du Ramadan selon le calendrier chiite. Le 21 avril, à Deykondi, le personnel de l'administration et la police de facto ont contraint les fidèles chiites à rompre leur jeûne aux postes de contrôle des véhicules.

37. La situation relative aux droits humains et aux libertés des femmes et des filles s'est encore aggravée. Le 21 mars, alors que les écoles primaires et secondaires des provinces froides avaient rouvert pour la nouvelle année scolaire, les établissements

secondaires de filles restaient fermés dans tout le pays. Selon le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, les récents décrets portant interdiction pour les femmes et les filles de fréquenter les établissements d'enseignement au-delà du cycle primaire, d'avoir accès aux parcs, aux salles de sport et aux bains publics, et d'être employées par des organisations non gouvernementales et par les Nations Unies aggravent les violations flagrantes des droits humains des femmes qui existent déjà et imposent à ces dernières des conditions qui sont parmi les plus draconiennes au monde. Les violations des droits des femmes et des filles, dans leur totalité, exposent ces dernières à un risque plus élevé de violence et d'atteintes et ont de graves effets sur leur santé physique et mentale, sans compter leur impact négatif sur l'économie et la fourniture des services humanitaires essentiels. Dans une lettre diffusée sur les médias sociaux le 21 mars, le Ministère de l'éducation de facto a déclaré que seule était prévue, pour le moment, la réouverture des écoles primaires de filles. De la même façon, alors que l'année universitaire était lancée le 6 mars, les femmes n'ont pas été autorisées à reprendre leurs études, comme suite à la suspension de l'éducation supérieure des femmes décrétée le 20 décembre 2022 par les autorités de facto.

38. Les organisations fonctionnant avec du personnel féminin ont été la cible des autorités de facto. Ainsi, le 7 avril, dans la province du Hérat, le Ministère de l'économie de facto a informé l'organisation Voice of Women, une organisation non gouvernementale dirigée par des femmes, de la décision du chef des Taliban d'arrêter définitivement son fonctionnement du fait qu'elle aurait mené des activités hors du cadre de son mandat, une accusation que l'organisation a réfutée. Le personnel ministériel a reçu l'instruction de saisir les biens de l'organisation non gouvernementale dans l'ensemble des 14 provinces où elle était à l'œuvre.

39. Des cas de violence contre des femmes et des filles, allant du meurtre au crime d'honneur en passant par le mariage forcé et le passage à tabac, ont été signalés, entraînant une augmentation des lésions, handicaps et suicides associés. En réponse, l'initiative Spotlight a déployé des équipes mobiles de soutien psychosocial dans les provinces du Hérat, de Kandahar et de Paktiya, a formé plus de 700 travailleurs de première ligne de la société civile, spécialisés dans la violence fondée sur le genre, et a sensibilisé plus de 58 000 personnes, dont 20 000 jeunes, aux droits des femmes et des filles, aux conséquences du mariage d'enfants et à la prévention de la violence de genre. Les autorités de facto ont continué d'utiliser une combinaison de mécanismes de justice formels et non formels pour traiter d'affaires relevant de la justice civile et de la justice pénale, dont des cas signalés de violence à l'égard de femmes et de filles. Ces mécanismes ne sont pas uniformes et n'apportent pas de solution au problème de l'accès des femmes à la justice.

40. En avril, la MANUA, ONU-Femmes et l'Organisation internationale pour les migrations ont consulté les femmes afghanes au sujet de leur situation, notamment à propos du fait que celles d'entre elles qui faisaient partie du personnel des Nations Unies avaient été soumises à de sévères restrictions. Au total, 350 femmes de divers milieux ont participé à ces consultations dans 20 provinces. Presque toutes les Afghanes interrogées (98 %) ont dit que les restrictions en matière d'éducation et d'emploi avaient des effets néfastes sur les femmes et les filles. Les consultations ont mis en évidence le fait que l'interdiction et les sévères restrictions qui avaient frappé les femmes travaillant pour les organisations non gouvernementales et pour les Nations Unies respectivement, entraînaient des conséquences négatives pour les ménages et les communautés. Quelque 80 % d'entre elles ont relevé une baisse des activités génératrices de revenus dans les trois mois précédents. Le chômage des femmes avait encore aggravé leur situation au sein du foyer en raison d'un plus grand recours aux stratégies d'adaptation (travail des enfants, mariage d'enfants et déplacement), de l'affaiblissement de leur influence sur la prise de décision, du

durcissement des tensions avec les hommes de la famille et d'une plus grande probabilité de subir des actes de violence domestique. En premier lieu, les femmes afghanes ont dressé le tableau d'une profonde crise de santé mentale et d'une rupture avec la société. Elles en ont appelé à la communauté internationale pour que celle-ci ne les abandonne pas à leur sort mais fasse en sorte que leurs droits soient le principal marqueur de toute prise de décision concernant la coopération avec l'Afghanistan.

41. Au 5 avril, à la suite des sévères restrictions imposées par les Taliban aux femmes membres du personnel des Nations Unies, la MANUA a interrompu son activité de conseil technique et les sessions de sensibilisation qu'elle menait à l'intention de l'Office de l'administration pénitentiaire de facto et des prisons dans les provinces, de même qu'elle a cessé de dialoguer avec les détenus de plusieurs prisons, dont celle de Pul-e-Charki à Kaboul, où le personnel afghan est composé à la fois de femmes et d'hommes.

42. En dépit d'efforts continus pour réduire la population carcérale, à la mi-mars, quelque 800 détenus de retour de la République islamique d'Iran sur les 2 000 estimés, ont été admis dans les prisons afghanes, ce qui a mis le système pénitentiaire d'autant plus à l'épreuve. Les contraintes financières et l'interruption du financement provenant des donateurs ont continué de se faire lourdement ressentir sur la capacité de l'Office de l'administration pénitentiaire de facto de respecter les normes internationales, à savoir fournir de manière systématique une alimentation suffisante et des produits d'hygiène, une éducation et une formation professionnelles, et des soins de santé.

#### **IV. Développement économique, coordination des donateurs et efficacité de l'aide**

43. Les recettes enregistrées et les résultats commerciaux sont restés relativement solides durant la période considérée. Selon les données disponibles, les recettes de l'État pour l'exercice 1401 (se terminant en mars 2023) se sont élevées environ à 2,2 milliards de dollars, avec un rapport entre la fiscalité et les prévisions en matière de produit intérieur brut de 13,8 %. La production de revenus a été dépendante principalement des impôts collectés aux frontières (qui représentent environ 55 % des recettes totales). Les autres sources de revenus, dont sont tirés 51 % des recettes nationales, sont pour partie l'extraction du charbon et les exportations, essentiellement vers le Pakistan. Le 17 avril, les autorités de facto ont annoncé l'élargissement de l'allègement fiscal aux petites entreprises, avec un taux qui est passé de 1,5 à 0,5 %. Une enquête nationale sur la législation fiscale a été lancée le 3 mai, à la suite de laquelle 27 mesures ont été annoncées le 15 mai, dont des réductions fiscales supplémentaires et des exemptions réservées à des secteurs spécifiques de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de l'éducation.

44. Selon des données douanières non officielles, les exportations ont atteint 1,9 milliard de dollars en 2022 contre une moyenne annuelle de 0,8 milliard durant la période 2019-2021, et 0,5 milliard au premier trimestre de 2023, soit une augmentation de 7 % par rapport au premier trimestre de 2022. Les mêmes données indiquent que le montant des importations s'est élevé à 1,8 milliard de dollars, soit une augmentation de 32 %. L'augmentation des exportations provient du secteur du charbon (26 % et 23 % du total) et de celui du textile (28 % et 15 % du total). Le Pakistan et l'Inde demeurent les deux plus importants marchés d'exportation de l'Afghanistan (comptant respectivement pour 60 % et 20 % du total des exportations), alors que la République islamique d'Iran demeure quant à elle le premier pays d'origine des importations (22 %), suivie par le Pakistan (18 %), la Chine (15 %) et les Émirats arabes unis (13 %). Le déficit commercial s'est creusé au premier

trimestre de 2023, atteignant 1,3 milliard, une augmentation de 45 % d'une année sur l'autre.

45. Entre le 4 février et le 18 avril 2023, la devise afghane s'est appréciée de 5,4 % par rapport au dollar des États-Unis. La pression inflationniste s'est considérablement atténuée, passant de 18,3 % en juillet 2022, taux atteint d'une année sur l'autre, à 3,5 % en février 2023. Le 3 avril, la Banque centrale a annoncé un assouplissement du plafond des retraits pour les particuliers et les entreprises.

46. Le rapport intitulé *Afghanistan Socio-economic Outlook 2023*, le deuxième sur le sujet publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en avril 2023, illustre la fragilité qui perdure de l'économie afghane et le caractère critique de l'aide extérieure. Les dépenses par habitant sont inférieures au seuil de pauvreté de 2020 pour environ 85 % de la population (voir p. 18 du rapport du PNUD). Le rapport pointe les effets nuisibles sur les perspectives économiques des restrictions imposées aux femmes et aux filles en matière de travail et d'éducation.

47. Dans le cadre d'une évaluation rapide faite par l'Organisation internationale du Travail le 8 mars 2023, il a été noté que le ratio emploi-population restait inférieur de 3 points de pourcentage aux niveaux observés avant août 2021. On estime que le niveau de l'emploi au quatrième trimestre de 2022 est inférieur de 450 000 postes à celui du deuxième trimestre de 2021, celui des jeunes et des femmes estimé en baisse de 25 % contre un déclin de 7 % observé chez les hommes. L'emploi non salarié à domicile est devenue la forme prédominante de la participation des femmes au marché du travail. Les restrictions applicables à l'éducation secondaire et universitaire des filles et des femmes édictées en 2022 ne feront que contribuer davantage à l'impact disproportionné sur l'emploi des jeunes.

48. Le secteur privé continue de rencontrer des difficultés liées à l'incertitude politique et juridique, notamment en matière d'opérations bancaires internationales, de plafond des retraits d'espèces, de visas et d'accès aux marchés étrangers, et à l'approvisionnement incertain en électricité. Les problèmes du secteur financier ont débouché sur une forte dépendance de l'économie afghane aux canaux informels de règlement.

49. Les autorités de facto restent déterminées à mettre en œuvre leur programme économique fondé sur l'autosuffisance, favorisant les débouchés de la production nationale sur le marché intérieur et celui de l'exportation, et donnant la priorité au commerce, à l'agriculture, aux activités d'extraction, à l'industrie et aux infrastructures de production. Les travaux de construction du canal d'irrigation de Qouch Tapa, long de 285 kilomètres, se sont poursuivis ; le premier tronçon de 108 kilomètres est à présent achevé à 70 %. Les autorités de facto ont indiqué avoir conclu en 2022 des contrats concernant 80 projets d'exploitation minière à petite échelle et deux autres à plus large échelle, ainsi que des accords relatifs à la construction d'usines productrices d'électricité à partir de charbon et de gaz. Le 21 février, elles ont annoncé que 11 projets avaient été inclus dans le budget, dont un certain nombre qui étaient près d'être achevés lors de leur suspension en août 2021.

50. En mars, l'équipe de pays des Nations Unies a repris les travaux concernant le Cadre stratégique en faveur de l'Afghanistan (2023-2025) en vue de le réviser et de le parachever, après le temps d'arrêt qui a fait suite à l'interdiction faite aux femmes afghanes par les Taliban de travailler pour des organisations non gouvernementales, en décembre 2022. Le Cadre stratégique offrira un horizon de planification à plus long terme ainsi que des capacités d'adaptation à l'évolution des besoins et aux restrictions, et il permettra de donner la priorité aux plus vulnérables et marginalisés.

51. L'ONU et les principaux donateurs ont poursuivi la coordination bi-hebdomadaire de l'aide par le biais du Groupe de coordination pour l'Afghanistan et

des groupes de travail thématiques stratégiques associés. Le Groupe de coordination réexamine son cadre commun pour l'appui fourni par les partenaires internationaux en Afghanistan (mis en pause en décembre 2022), qui définira une approche collaborative de satisfaction des besoins humains fondamentaux des plus vulnérables et des groupes à risque pour la période 2023-2025, l'objectif étant de réduire à terme le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. Le Cadre stratégique et le cadre commun du Groupe de coordination pour l'Afghanistan seront étroitement harmonisés.

52. Le dispositif d'importation de liquidités créé par l'ONU pour contribuer aux opérations humanitaires a permis de transférer 2,59 milliards de dollars entre le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et le 15 mai 2023. Durant cette période, 19 entités, fonds et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et 48 organisations internationales non gouvernementales accréditées ont eu accès à ce dispositif. Depuis le premier assouplissement des restrictions mises au retrait d'espèces, en juin 2022, les organisations participantes peuvent choisir de recevoir leurs billets de banque dans n'importe quel établissement bancaire afghan. Les liquidités fournies ont joué un rôle décisif dans la stabilisation de la devise afghane et ont donné un coup de fouet à l'économie.

53. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan a continué de fournir un appui intégré pour assurer les besoins humains essentiels des communautés les plus vulnérables. Il a coopéré avec les acteurs humanitaires pour élaborer un mécanisme de suivi qui permettra de répondre de l'action menée, notamment en ce qui concerne la participation des femmes. Le 13 mars, lors de la réunion trimestrielle du comité directeur qui s'est tenue à Dubaï avant la réunion également trimestrielle du Groupe de coordination pour l'Afghanistan, il a été décidé de poursuivre le soutien à la région du sud-est dans le cadre du quatrième programme régional conjoint. Quelque 3,78 millions de personnes, dont 41,4 % de femmes, ont bénéficié du Fonds d'affectation spéciale en 2022.

54. En Afghanistan, l'ONU a fait des progrès concernant la réduction des risques de fraude et de détournement de fonds. Aux fins de l'amélioration du système numérique de partage de l'information relative aux partenaires et sous-traitants, le 17 mai, des organismes sont convenus de définir une démarche commune d'évaluation de possibles partenaires opérationnels. L'ONU a entamé une collaboration avec les donateurs sur une estimation commune des risques, dans le cadre d'un atelier conjoint qui s'est tenu les 17 et 18 mars avec la Banque mondiale et le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan.

55. Les autorités de facto ont manifesté l'intention de s'attaquer aux vulnérabilités climatiques et aux préoccupations écologiques. À la fin de février et au début de mars, elles ont inauguré des campagnes nationales de plantation d'arbres, dont 40 millions de jeunes plants dans tout le pays. L'Agence nationale de protection de l'environnement de facto met en place régulièrement des sessions de sensibilisation à l'environnement, en particulier dans les écoles. Les autorités de facto expriment régulièrement leur préoccupation face aux chocs climatiques et demandent à coopérer pour pouvoir y remédier, s'agissant notamment de l'intensification de la sécheresse, des inondations et de l'érosion des rives de l'Amou-Daria qui coule le long de la frontière nord de l'Afghanistan.

## V. Aide humanitaire

56. L'Afghanistan fait face à des crises humanitaire, climatique et économique d'une ampleur sans précédent dans les 34 provinces du pays. À la suite de l'interdiction d'emploi des femmes afghanes dans les organisations non

gouvernementales édictée le 24 décembre, les résultats d'enquêtes rapides menées par les groupes de travail sur le genre et l'accès humanitaire ont montré que 67 % des 129 organisations ayant répondu ont indiqué que le personnel féminin ne se rendait plus au travail. Environ 77 % des organisations dirigées par des femmes avaient soit complètement soit partiellement cessé leurs activités et en mars 2023, quelque 54 % ne disposaient pas du financement qui leur aurait permis de continuer de fonctionner. L'équipe de pays pour l'action humanitaire suit régulièrement l'incidence de l'interdiction secteur par secteur. Alors que les groupes de la santé, de la nutrition et de l'éducation ont mené des actions de vaste portée au premier trimestre de 2023 par rapport à la même période de 2022, les actions menées par les autres groupes étaient en baisse, de manière minime ou significative, ce qui s'explique par des obstacles bureaucratiques et des retards de financement.

57. Il est devenu de plus en plus difficile d'avoir accès aux femmes dans le besoin, en particulier dans le contexte des évaluations et du suivi humanitaires. Même si la participation des femmes aux évaluations et au suivi se maintient à un certain niveau, la fréquence de ces activités est moindre compte tenu des arrêts et vérifications auxquels procèdent les autorités et d'un sentiment d'insécurité. Des composantes essentielles portant sur la promotion de l'hygiène, la communication des risques et les activités locales axées sur la mobilisation ont été affectées, ce qui est particulièrement préoccupant au moment où le pays entre dans la saison printanière, une période très propice aux épidémies de maladies transmissibles telles que la diarrhée aqueuse aiguë et le choléra. En dépit de ces difficultés, les acteurs de la sphère humanitaire continuent de négocier des autorisations en plus grand nombre. Au 2 juin, le plan de réponse humanitaire pour 2023 n'était financé qu'à 9 % du montant total requis de 4,63 milliards de dollars.

58. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et mars 2023, 15,8 millions de personnes ont bénéficié d'une aide humanitaire ; parmi celles-ci, 13,5 millions de personnes ont reçu de la nourriture et des moyens de subsistance, quatre millions de personnes des soins de santé, 2,1 millions d'enfants et de mères allaitantes un soutien pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë, quatre millions de personnes une aide en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, 611 000 enfants un accès à l'éducation et à du matériel pédagogique, 292 000 personnes ont bénéficié d'un logement d'urgence et reçu des articles ménagers et 700 000 personnes ont obtenu au moins une forme d'aide à la protection.

59. Entre le 6 février et le 20 mai, les acteurs de la sphère humanitaire ont distribué une aide à 1,35 million de personnes en vue d'améliorer la sécurité alimentaire du ménage et renforcer sa résilience ; 147 000 ont reçu des semences de blé homologuées, de haute qualité et adaptées localement, et des engrais ; 717 000 des moyens de protection du bétail ; 33 600 des volailles d'élevage domestique ; 252 000 des lots pour la culture jardinière de légumes ; 45 000 du petit matériel agricole ; 14 000 de l'argent liquide en vue de la réparation d'infrastructures d'irrigation locales critiques ; enfin, 138 000 personnes âgées, personnes handicapées, femmes et enfants qui étaient chefs de ménage ont reçu une aide en espèces inconditionnelle et polyvalente. Plus de 150 000 bovins ont été vaccinés contre la dermatose nodulaire contagieuse dans 97 districts, ce qui a permis de soutenir quelque 72 000 ménages.

60. En 2023, on a recensé jusqu'à présent 13 349 cas présumés de rougeole (77 % d'enfants de moins de cinq ans). Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 20 mai, l'ONU a vacciné plus d'un million d'enfants contre la rougeole dans tous les districts. Durant la même période, 54 174 cas de diarrhée aqueuse aiguë avec déshydratation (55 % touchant des enfants de moins de 5 ans) ont été signalés. En 2023, deux cas de personnes infectées par le poliovirus sauvage de type 1 ont été enregistrés en Afghanistan.



61. Le nombre de traumatismes liés aux conflits a diminué de 52 % entre le 16 janvier et le 20 mai par rapport à la même période en 2022, 2 692 personnes ayant reçu des soins de traumatologie comme suite à un conflit, contre 5 613 au cours de la période précédente. Depuis le début de 2023, 214 000 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été admis et traités dans 3 179 établissements de soins hospitaliers et ambulatoires. Plus de 700 équipes mobiles de santé et de nutrition ont continué de venir en aide à la population dans les zones reculées, donnant plus de 540 000 consultations par mois.

62. Entre janvier et avril 2023, on a dénombré un total de 430 993 personnes entrées sur le territoire afghan. Parmi elles, 61 640 en avaient été expulsées et 369 353 ont fait un retour spontané. Quelque 106 332 personnes sont rentrées de la République islamique d’Iran et 324 661 du Pakistan. Entre le 16 janvier et le 15 mai 2023, plus de 265 400 migrants afghans sans papiers rapatriés sont passés par les quatre centres d’accueil de l’Organisation internationale pour les migrations dans les provinces du Hérat, de Nimroz, du Nangahar et de Kandahar. Les centres situés dans les provinces du Hérat et de Nimroz n’ont pas fonctionné depuis le 30 mars et le 5 avril respectivement, tandis que ceux situés dans les provinces du Nangahar et de Kandahar ont été temporairement mis hors service en raison des sévères restrictions imposées au personnel féminin afghan des Nations Unies. Entre le mois de janvier et le 10 mai, quelque 2 440 réfugiés afghans, arrivant du Pakistan (2 235) et de la République islamique d’Iran (172) essentiellement, sont rentrés en Afghanistan dans le cadre du programme de rapatriement volontaire des Nations Unies. En 2023, le retour des réfugiés s’est effectué à un rythme plus rapide que durant la même période en 2021 et en 2022, le nombre de ces rapatriés étant déjà supérieur au nombre total enregistré en 2021, soit 1 363. Entre janvier et avril, l’ONU a apporté un soutien à plus de 259 000 personnes déplacées à l’intérieur du pays, réfugiés rapatriés et membres des communautés d’accueil dans 80 zones prioritaires de retour et de réintégration dans tout l’Afghanistan.

63. Le nombre de cas d’entrave à l’exécution d’activités humanitaires est resté élevé, 299 incidents ayant été signalés entre le 6 février et le 20 mai 2023, contre 158 au cours de la même période en 2022. Durant la période considérée, 78 attaques visant du personnel, des biens et des installations humanitaires ont été enregistrées, soit une baisse par rapport aux 91 incidents confirmés durant la même période en 2022. En outre, 118 incidents fondés sur le genre, 97 % imputables aux autorités de facto, se sont produits, entre autres, en lien avec la programmation, des obstacles aux points de contrôle, des menaces à l’encontre de travailleurs, de biens et d’installations humanitaires et la présence de mahrams (chaperons de sexe masculin), requise auprès du personnel féminin lors de ses déplacements.

64. Le Service de la lutte antimines a permis l’inspection et la dépollution de plus de neuf kilomètres carrés de terrains contaminés, 8 000 engins explosifs, y compris des engins explosifs improvisés, ayant pu être retirés en toute sécurité. Trente-neuf mille personnes au total, dont 14 000 femmes et filles, ont reçu une éducation au danger des engins explosifs dans les communautés et les zones de retour.

## VI. Lutte contre les stupéfiants

65. Le 8 mars 2023, les Taliban ont publié un décret portant interdiction de la culture du cannabis en Afghanistan, qui est venu compléter le précédent, en date du 3 avril 2022, qui portait interdiction de la culture des plantes psychotropes, notamment le pavot à opium. Selon certaines informations, le prix de la résine de cannabis aurait augmenté de 10 % après la publication de la première interdiction. Des données issues du terrain indiquent une réduction nette de la culture du pavot à opium dans tout le

pays, l'élimination des champs de culture de cette plante ayant grandement progressé. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) continue de contrôler la culture du pavot à opium en Afghanistan.

66. L'interdiction du trafic de drogue n'est pas complètement respectée, le commerce de l'opium continuant d'être pratiqué dans le pays. Selon des sources non vérifiées, quelques marchés de l'opium, qui occupaient des emplacements en vue le long de grands axes ont été déplacés dans des endroits plus discrets afin d'être moins visibles.

67. Dans ce contexte d'interdiction des stupéfiants toujours en vigueur, les prix moyens de l'opium sec et de l'opium frais pratiqués par les exploitations agricoles continuent d'être élevés, environ 335 dollars et 202 dollars le kilogramme respectivement, soit plus de quatre fois le prix de l'opium sec en juillet 2021. Les prix de l'opium en dollars des États-Unis se sont stabilisés durant les cinq derniers mois, mais la fluctuation des taux de change avec les autres devises étrangères a eu des répercussions sur les marchés de la drogue. Les autorités de facto, qui ont interdit la production et le commerce des méthamphétamines, ont déclaré qu'elles réprimaient toutes les activités associées et procédaient à la destruction du matériel confisqué. Il n'en reste pas moins que des informations provenant du terrain laissent penser que les activités illicites liées à ces substances placées sous contrôle, telles que leur production et leur commerce, persistent. Des saisies auxquelles il a été procédé dans les pays voisins indiquent que certaines de ces activités continuent même de s'étendre au-delà des frontières nationales. Le 8 mars, le Vice-Ministre de facto chargé de la lutte contre les stupéfiants a encouragé les pays de la région à coopérer en matière de lutte contre le trafic de drogue et de produits chimiques précurseurs, de blanchiment d'argent et de flux financiers illicites à destination des trafiquants, et à éradiquer la culture du pavot à opium en offrant d'autres moyens de subsistance aux agriculteurs.

68. Depuis février, le programme de développement alternatif de l'ONUDC a bénéficié à plus de 2 375 ménages, dont 47 % étaient des ménages dirigés par une femme (soit un total de 16 625 personnes), dans les provinces du Helmand, de Kandahar, du Nangarhar et du Laghman, ce qui représente une faible proportion des agriculteurs dépendants du pavot, qui sont dans le besoin dans ces provinces. Le programme a aidé des agriculteurs qui manquaient de ressources et de connaissances à améliorer leur production de légumes, de volailles, ou de céréales, leur élevage et la transformation de leurs produits laitiers, et les ont mis en relation avec les marchés locaux, l'objectif étant de concourir à un meilleur accès aux produits alimentaires et de faciliter la transition vers des moyens de subsistance licites.

69. L'ONUDC a approvisionné 24 centres de traitement de la toxicomanie et sept centres d'accueil libres en médicaments essentiels, lots de complément alimentaire et trousseaux d'hygiène de base. Ces donations contribueront à améliorer l'accès de femmes et d'hommes usagers de drogues à des services de traitement dans tout le pays, et à fournir des denrées alimentaires essentielles, du matériel médical et une aide sociale de base à quatre prisons situées dans les provinces de Kaboul, de Kandahar, du Helmand et de Nimroz, s'agissant aussi des enfants et des nourrissons vivant en milieu pénitentiaire.

## VII. Appui à la Mission

70. Au 30 avril, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 9 %), de 9 % pour les Volontaires des Nations Unies (taux approuvé : 10 %), de 17 % pour les administrateur(trices) recruté(e)s sur le plan national (taux approuvé : 4 %) et de 12 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 4 %). La

proportion de femmes s'établissait à 32 % pour le personnel recruté sur le plan international, 38 % pour les Volontaires des Nations Unies, 8 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 8 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national. Le programme national des Volontaires des Nations Unies reste une filière cruciale pour les jeunes femmes afghanes souhaitant rejoindre le personnel des Nations Unies. La Mission a pris des mesures pour alléger les difficultés supplémentaires rencontrées par le personnel national féminin qui télétravaille. Le bureau de la MANUA à Almaty est resté à disposition.

## VIII. Observations

71. Durant 22 mois, le régime afghan des Taliban a préservé la stabilité dans le pays en recourant toutefois à des mesures répressives et a administré l'économie, même si celle-ci n'a atteint qu'un faible niveau d'équilibre, tout en gardant sa mainmise sur le pouvoir. Alors que le siège du gouvernement instauré par les autorités de facto reste à Kaboul, les grandes décisions de politique générale sont le fait et émanent du chef à Kandahar. La mise en œuvre est contrôlée à l'échelle nationale et infranationale ; à ce dernier niveau, des chouras ont été nommées à cet effet. Le gouvernement de facto poursuit, selon ses dires, une collecte fructueuse de recettes.

72. Les Taliban ont introduit une politique économique fondée sur l'autosuffisance. Il n'en reste pas moins que la capacité de répondre à l'ensemble des besoins humanitaires demeure largement dépendante des donateurs internationaux. L'afflux de devises associé à cette source financière a contribué de manière cruciale à éviter une aggravation bien plus importante de la situation économique et humanitaire et un effondrement complet de l'économie. Bien que les autorités indiquent progresser dans la destruction des récoltes illicites, elles n'ont pas défini ou trouvé de nouveaux moyens d'existence pour les agriculteurs. De même, rien n'a été fait pour lutter contre le commerce des drogues synthétiques illicites. Les chocs écologiques et la vulnérabilité climatique continuent d'alimenter les besoins humanitaires, pourraient compromettre de plus en plus les perspectives de croissance économique fondées sur l'agriculture et susciter des difficultés en matière de paix et de sécurité à la fois dans le pays et la région.

73. Comme je l'ai dit précédemment, la situation actuelle n'est pas tenable. La direction des Taliban a encore aggravé la situation par un accroissement des restrictions, atteintes et violations des droits humains, en particulier ceux des femmes et des filles. Les donateurs sont face à un dilemme moral et éthique, dans un contexte de demandes concurrentes pour un même type de financement dans différentes régions. Le fait que, contrairement aux principes fondamentaux de l'ONU énoncés dans la Charte des Nations Unies, les Taliban excluent largement les femmes de la vie publique et des services constitue une gageure pour l'Organisation. La société afghane ne peut qu'en être appauvrie et ces mesures empêcheront la nation, quoiqu'il arrive, de réaliser pleinement son potentiel.

74. Dans sa résolution [2681 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a condamné la décision prise par les Taliban d'interdire aux femmes afghanes de travailler pour l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan. J'ai entendu s'exprimer une préoccupation commune lors de la réunion des envoyés spéciaux sur l'Afghanistan à Doha, à savoir que les Taliban ont mis des limites intolérables aux travaux de l'ONU et à ses principes. J'appelle et je continuerai d'appeler à l'annulation de ces mesures inacceptables. Notre détermination à aider le peuple afghan reste solide. Nous ne cessons d'examiner les effets que ces restrictions drastiques ont sur nos opérations, mettant d'autre part tout en œuvre pour exhorter les autorités à annuler ces mesures

discriminatoires. Je serai toutefois très clair sur un point : aucune femme afghane membre du personnel des Nations Unies ne sera remplacée par un homme.

75. En dépit d'une sécurité relative, la présence de groupes terroristes étrangers en Afghanistan continue de susciter de sérieuses préoccupations. L'EIL-K, qui constitue une menace terroriste pour le monde entier, Tehrik-e-Taliban Pakistan et d'autres groupes se trouvent toujours sur le territoire afghan. En l'absence d'un développement véritable, inclusif et durable, le risque demeure de voir l'attrait exercé par ces groupes s'accroître.

76. Le désir des Taliban de faire partie de la communauté mondiale exigera d'eux des avancées concrètes en matière de protection et de promotion des droits humains. Il leur faudra, entre autres, faire preuve d'inclusivité en matière de gouvernance et de prise de décision sur des sujets se rapportant à la vie quotidienne. Il est fondamental que la liberté d'expression, y compris des avis divergents, sans crainte de représailles arbitraires, notamment de ceux qui dénoncent le traitement discriminatoire et répressif des femmes et des filles, soit garantie. Je suis également profondément inquiet de ce que les châtiments corporels continuent d'être infligés par le pouvoir judiciaire et exécutés par les autorités de facto.

77. La démarche de l'ONU en matière d'aide humanitaire est inséparable des droits des destinataires. Compte tenu de l'ampleur des besoins et de la crise humanitaire sans précédent qui sévit dans le monde, l'aide continuera d'être fournie aux plus vulnérables. Ce faisant, nous continuerons d'assurer un contrôle visant à ce que les programmes soient mis en œuvre de manière inclusive, c'est-à-dire en faisant en sorte que l'aide soit apportée par des femmes à des femmes.

78. En ce qui concerne la sphère politique, les droits humains et la sécurité, ma représentante spéciale et son équipe continuent de dialoguer avec les Taliban et des représentants d'un large échantillon de la société, s'efforçant d'améliorer la situation du peuple afghan.

79. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan, qui œuvre sous la direction de ma représentante spéciale, Roza Otunbayeva, et aux organisations non gouvernementales partenaires, pour le dévouement et le professionnalisme dont ils continuent de faire preuve dans des conditions extrêmement difficiles. J'attends avec intérêt de recevoir le rapport du Coordonnateur spécial, conformément à la résolution [2679 \(2023\)](#).